



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Lutte contre les grands incendies en Corse

Question écrite n° 638

Texte de la question

M. Michel Castellani alerte M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur, sur l'organisation des services de l'État en matière de lutte contre les grands incendies. À partir du lundi 24 juillet 2017, un incendie a ravagé plus de 2 000 hectares en Haute-Corse, sur les communes d'Olméti-di-Tuda, Oletta, Biguglia, Borgo et Furiani. Il a fallu attendre de longues heures et une forte pression des élus locaux pour que des moyens supplémentaires puissent être déployés. Or l'arsenal juridique permet de solliciter l'aide des états européens voisins et gagner en réactivité. Le temps de la prise de décision de l'État a fait perdre de précieuses heures d'intervention. C'est tout une partie de la terre de Corse qui s'est envolée en fumée, toute une végétation qui a disparu, tout un écosystème détruit. Il convient de tirer les enseignements des dysfonctionnements constatés lors de cette crise. Une meilleure coordination Collectivité territoriale de Corse - État Français - État Italien doit être un chantier prioritaire. Il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en matière de mesures destinées à faciliter un meilleur déploiement des moyens de lutte contre les grands incendies en Corse.

Texte de la réponse

En 2017, la Corse a fait face à une activité feux de forêts intense qui a débuté dès le printemps, pour s'achever au cours de l'automne. Dans le contexte opérationnel, le ministère de l'intérieur a mobilisé des moyens importants afin de renforcer le dispositif déployé localement : - les avions bombardiers d'eau de la sécurité civile – dont le pré-positionnement a été anticipé dès le 15 juin - sont intervenus à plus de 130 reprises en Corse, consacrant 1 200 heures aux interventions sur feu et assurant le largage de 800 tonnes de produits retardant ; - 10 détachements des formations militaires de la sécurité civile ont été déployés en Corse durant l'été 2017. Un détachement d'intervention hélicoptère équipé de 2 hélicoptères de manœuvre et un hélicoptère léger est venu renforcer ce dispositif au cours de l'été. Ils sont intervenus à plus de 200 reprises sur feu et ont également effectué 470 missions de quadrillage du terrain ; - 2 modules adaptés de surveillance ont été mis à disposition par le ministère des armées, et ont effectué plus d'une centaine de missions de surveillance du terrain dans l'île ; - 2 colonnes de renfort de sapeurs-pompiers – représentant 140 hommes - venues du continent, ont été déployées à titre préventif dans l'île à partir de la fin du mois de juillet jusqu'à la mi-septembre. Plus ponctuellement des moyens complémentaires ont été acheminés du continent pour atteindre le nombre de 5 colonnes déployées simultanément représentant un apport total de 9 500 hommes-jours ; - la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises a également participé au financement mutualisé du dispositif aérien d'aérosurveillance optronique « HORUS CORSICA », permettant de retransmettre en temps réel des images opérationnelles aux centres opérationnels départementaux d'incendie et de secours des services départementaux d'incendie et de secours de Corse. Leur engagement a été anticipé lorsque le niveau des risques le nécessitait, grâce aux outils d'analyse du danger développé en partenariat avec Météo France et l'Office national des forêts. Cet engagement massif de l'Etat s'est notamment concrétisé lors de l'incendie d'Olméti-di-Tuda le 24 juillet. Pour soutenir les moyens locaux, 7 avions bombardiers d'eau, 140 sapeurs-sauveteurs des formations militaires de la sécurité civile et une colonne de renforts de sapeurs-pompiers ont été mobilisés. Cette colonne avait été prépositionnée dans l'île pour tenir compte des risques annoncés, contexte

qui avait également conduit au renforcement des moyens aériens et des moyens des formations militaires de la sécurité civile initialement présents dans l'île. Cette forte mobilisation des moyens a été assurée alors que le contexte opérationnel était également très difficile sur le continent où se développaient simultanément des incendies importants, notamment dans le Vaucluse, le Var et les Alpes-Maritimes. Dans ce contexte, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises a sollicité dans la matinée du 25 juillet, le Centre de coordination de la réaction d'urgence de la Commission européenne pour obtenir la mise à disposition de moyens aériens supplémentaires. Ainsi, et malgré un contexte opérationnel difficile, l'Italie a mis à disposition un appareil qui a été engagé en Corse. Enfin, il est nécessaire de rappeler que l'efficacité du dispositif de protection des forêts contre l'incendie ne peut reposer sur le seul déploiement des moyens d'intervention. Elle suppose également que des mesures de prévention soient développées afin de réduire le nombre des départs d'incendie, qui, trop élevé, conduit à une saturation du dispositif d'intervention. Le ministère de l'intérieur continuera pour sa part à apporter son soutien aux dispositifs locaux, dans un cadre coordonné par le préfet de zone de défense et de sécurité Sud et par les préfets, en charge des circonscriptions administratives de l'Etat de Corse-du-Sud et de Haute-Corse, à l'instar du feu de Sant'Andréa-di-Cotone en janvier 2018.

Données clés

Auteur : [M. Michel Castellani](#)

Circonscription : Haute-Corse (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 638

Rubrique : Sécurité des biens et des personnes

Ministère interrogé : [Intérieur](#)

Ministère attributaire : [Intérieur](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 août 2017](#), page 4080

Réponse publiée au JO le : [20 mars 2018](#), page 2336